

qu'il était l'homme lige du président Thieu avant la chute du Vietnam du Sud.

Quant à Nelson Bardecio, de son propre aveu tortionnaire, terroriste et complice de meurtres, j'attends encore que le ministre nous explique comment et depuis combien de temps il est entré au Canada, s'il y est encore et où il s'y trouve.

De plus, il y a le cas de M. Nguyen Tan Doi, ancien banquier sud-vietnamien qui, il y a deux ans, quitta le Canada, retourna dans son pays natal et y fut accusé de détournement de fonds. Son cas est intéressant en même temps qu'étonnant, lorsqu'on l'examine en détail.

Doi est venu au Canada en 1969 avec sa famille et a été admis à titre d'immigrant reçu. Actuellement, il demeure à Montréal. Toutefois, entre 1969 et 1975, il passa la plus grande partie de son temps au Vietnam du Sud. En fait, à son retour, en 1972 ou au début 1973, il se présenta aux élections et fut élu au Congrès sud-vietnamien, ce qui établit sans ambiguïté son intention de réélire domicile dans son pays d'origine. Cette décision aurait dû le priver automatiquement de son statut d'immigrant canadien, mais pour quelque étrange et inexplicable raison, connue seulement du ministre, son statut d'immigrant reçu ne fut ni annulé ni même, pour autant que je sache, mis en doute. Il y a à peine quelques semaines, avec l'aide de nos agents à Bangkok, Doi a pu s'échapper d'un camp de réfugiés dans le Sud de la Thaïlande et revenir à Montréal en conservant son statut d'immigrant. Encore une fois, pourquoi?

C'est une question que posent aussi bien des gens au Canada. Ils en posent d'autres. Ainsi, les Quang, les Doi et les Bardecio auraient-ils bénéficié d'un traitement de faveur? Ont-ils été admis au Canada parce qu'ils sont riches? A-t-on exercé des pressions sur nos agents pour que ceux-ci les retirent de la circulation, comme on dit dans le monde de l'espionnage, car ils pouvaient embarrasser un autre pays. Est-ce que par hasard il aurait existé une filière bien organisée à l'intention des hauts placés sud-vietnamiens qui ont des choses à se reprocher, filière qui leur aurait permis d'immigrer au Canada en se faisant passer pour des immigrants bon teint, parce qu'ils possédaient déjà des relations solides au Canada et qu'ils craignaient que l'opinion publique américaine ne leur interdise l'accès des États-Unis après la débacle du Vietnam du Sud?

Pourquoi a-t-il fallu sept semaines au ministre pour se décider à expulser Quang, alors qu'il avait en mains des preuves irréfutables obtenues des États-Unis et d'autres sources qui confirmaient mes allégations à la Chambre selon lesquelles Quant n'est rien d'autre qu'un bandit?

J'ai une autre question à poser. Aucun des sud-vietnamiens que je viens de mentionner n'était en danger de mort parce qu'ils se trouvaient sains et saufs dans des camps de réfugiés; pourquoi, alors, s'est-on empressé de les accueillir au Canada?

Le ministre a déclaré publiquement que plusieurs sud-vietnamiens admis au Canada font l'objet d'enquête par son ministère. Pourquoi n'a-t-il pas vu à ce que le dossier douteux de ces personnes soit vérifié avant qu'elles ne puissent entrer au Canada? J'aimerais savoir pourquoi le cas de ces personnes, avant d'entrer au Canada, a été examiné par nos agents de contrôle des visas et de sécurité à Guam, à Camp Pendleton, Fort Chaffee, à Bangkok ou dans d'autres camps de réfugiés?

● (2210)

Peut-être que la réponse à toutes ces questions réside dans une série d'erreurs de plusieurs fonctionnaires cana-

L'ajournement

diens qui tiennent de la stupidité. De toute façon, le ministre avait l'obligation de tout révéler aux Canadiens de cette affaire louche. Je ne m'oppose pas du tout à ce que des réfugiés soit admis de façon légitime en notre pays, mais je m'emporte contre le fait qu'on puisse facilement y admettre des criminels reconnus. Nous avons déjà assez des nôtres. J'aurais préféré que le ministre fût présent ici ce soir pour répondre à mes accusations.

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, lorsque le député de Brant (M. Blackburn) a posé une question à la Chambre le 28 mai 1975, concernant une révision de notre système de collation des données pour vérifier le passé des immigrants éventuels, on l'a informé que notre conseiller dans ce domaine ne se concentre pas sur une seule source d'information mais en utilise plusieurs.

Les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration maintiennent une liaison et une coopération très étroites avec les pouvoirs publics chargés de faire appliquer les lois à tous les niveaux dans de très nombreux pays, notamment bien entendu, la Gendarmerie royale canadienne, par le truchement du solliciteur général (M. Allmand). Les députés savent, j'en suis sûr, que le solliciteur général nous tient lieu de conseiller en ce qui concerne la vérification des dossiers des immigrants éventuels, mais nous ne pouvons pas parler de ses sources d'information dans la communauté internationale.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, le programme d'immigration est d'une nature globale et les moyens dont nous nous servons pour obtenir nos renseignements doivent aussi avoir la capacité globale de nous fournir les informations nécessaires. C'est pour cette raison que nos contacts et sources d'information sont si disséminés et si étendus. Vous pouvez être assuré, monsieur l'Orateur, que nous demandons l'information désirée à autant de sources de renseignements qu'il est nécessaire pour chaque cas particulier.

M. Blackburn: Saprستي! Merci beaucoup!

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU PROCÈS POUR LE D^r MORGENTALER—LA QUESTION DE L'APPLICATION DES ARTICLES 617a) ET 683(2) DU CODE CRIMINEL

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'adresserai mes observations au ministre de la Justice (M. Lang) que je suis heureux de voir à la Chambre ce soir. Peut-être que s'il peut se libérer quelques instants de la conversation qui le retient, il pourra répondre à ce que j'ai à lui dire.

Le 9 juillet, je lui posais quelques questions simples au sujet du docteur Henry Morgentaler et de la situation dans laquelle il se trouve. C'étaient des questions simples, exposées tout à fait sobrement. Malgré la réponse du ministre, j'ai jugé qu'elles n'étaient pas trop mal exprimées.

Malheureusement, le ministre, en proie à l'hystérie au seul rappel de cette situation, n'a pu fournir de réponse simple tant il a été emporté par ce sujet, qu'il trouve chargé d'émotivité. J'admets que les tempéraments aient pu s'échauffer dans les quelques mois qu'a duré le débat sur l'avortement et sur l'annulation par un tribunal d'appel du verdict rendu par un jury.

Ce soir, j'aimerais lancer au ministre un appel fondé sur la question que je lui posais le 9 juillet. Je ne lui demande pas de signes d'émotivité ou d'hystérie, mais des marques